

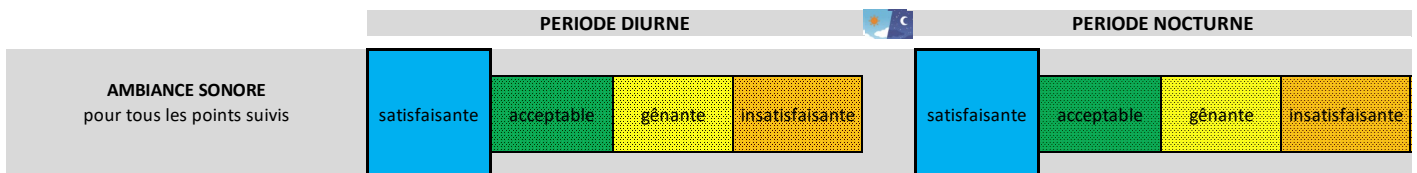
#2<sup>ème</sup> trimestre 2025

## SYNTHESE

Depuis juin 2023, SNCF et le Groupement enregistrent en continu le bruit généré par le chantier SNCF CO9b à l'aide de capteurs installés chez des riverains et analysent les données.



Les données acoustiques recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores **satisfaisantes** autour des zones de chantier. Les niveaux sonores restent **conformes**.



0

Signalements liés à l'acoustique sur ce secteur.



Autres ressources

[Lexique de définitions et légendes](#)  
[TELT Lyon Turin – Pour les riverains](#)



#2ème trimestre 2025

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour l'ensemble des mesures autour du C09b. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à la météo (pluie et vent), à des activités de voisinage et aux bruits de la nature.

point	Période diurne (07h00-22h00)						2ème Trimestre 2025
	Avril		Mai		Juin		
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
C09b SJM 1	0	0	0	0	0	0	100%
C09b SJM 2	0	0	0	0	0	0	100%
C09b SJM 3	0	0	0	0	0	0	100%

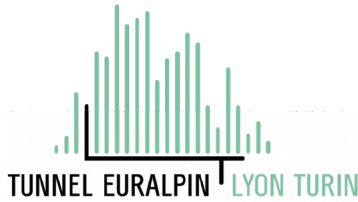
point	Période Nocturne (22h00-07h00)						2ème Trimestre 2025
	Avril		Mai		Juin		
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
9b SJM 1	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100%
9b SJM 2	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100%
9b SJM 3	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100%

X = pas de données (sonomètre non installé). NC = non concerné (pas d'activités nocturne).

Nota : Sur le chantier C09b, la réglementation ICPE n'est pas applicable (**absence d'installation ICPE**).

Réglementation applicable : **Arrêté des bruits de voisinage** dans le département de la Savoie du 9 janvier 1997 : 6 dB(A) en période diurne et 4 dB(A) en période nocturne (5+1 et 3+1 de terme correctif pour une durée cumulée inférieure à 8h) avec une marge d'incertitude liée à la complexité des ondes sonores de + 3 dB(A)





# BULLETIN BRUIT



Travaux à l'air libre  
à Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran

#2ème trimestre 2025

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Absence de dépassement lié aux travaux.

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 2<sup>ème</sup> trimestre, aucun signalement de riverains n'a été répertorié.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**



Contactez-nous  
[info@telt-sas.com](mailto:info@telt-sas.com)



[www.telt.eu](http://www.telt.eu)



Suivez-nous!